

TITRE PROFESSIONNEL
MANAGER D'UNITE MARCHANDE
RNCP 32291

Intitulé de la formation	TP - Manager d'unité marchande
Certificateur	Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion
Niveau de qualification	Niveau 5
Prérequis	Bac/niveau bac
Secteurs d'activités visés	<ul style="list-style-type: none"> • Grandes et moyennes surfaces alimentaires ou spécialisées • Boutiques • Négoces interentreprises
Type d'emplois accessibles	Manager de rayon, manager d'espace commercial, manager de surface de vente, manager d'univers commercial, manager de rayon fabrication alimentaire/frais, manager de rayon non alimentaire ou alimentaire/sec, responsable/animateur, responsable de magasin, gestionnaire de centre de profit, chef de rayon, responsable de boutique, gérant de magasin, responsable de succursale, responsable de point de vente, responsable de département.
Possibilités d'évolution	La réussite du titre professionnel "Manager d'unité marchande" ouvre des perspectives pour accéder aux études supérieures.
Modalités d'accès à la formation	Admission après entretien / Teste de positionnement/ Conditions requises : Bac/Niveau Bac
Nombre minimum de stagiaires	2 stagiaires minimum par session
Nombre maximum de stagiaires	12 stagiaires maximum par session
Méthode pédagogique	<i>Formation individualisée avec suivi personnalisé</i>
Modalités d'évaluation	<i>Evaluations formatives écrites et/ou oraux / remarques des stagiaires</i>
Durée de la formation	830 h à répartir comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ✓ 170 h : BC01 - Développer la dynamique commerciale de l'unité marchande dans un environnement omnicanal ✓ 170 h : BC02 - Optimiser la performance économique et la rentabilité financière de l'unité marchande ✓ 190 h : BC03 - Manager l'équipe de l'unité marchande ✓ 280h : Stage (Possibilité avec les partenaires de BFC Lyon) Durées indicatives et ajustables en fonction des besoins des personnes
Mode de validation	Examens nationaux de TP RNCP 32291 organisés par le Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion. Deux sessions par an, (Inscription obligatoire)
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Formateur professionnel permanent.</i> ○ <i>Un ordinateur équipé d'Internet ainsi que le logiciel de la bureautique.</i> ○ <i>Supports de formations format papier et numérique</i>
Suivi de la formation	<i>Planning / émargements/ Suivi des acquis et de progression BC01-BC02-BC03</i>
Calendrier de la formation	A définir avec le stagiaire
Lieu de formation	75 rue Maurice FLANDIN 69003-Lyon
Coût de la formation	Formation : 6600 € HT Soit (550 h x 12 €) <i>Frais examen : 150 €</i> BFC-Lyon est exonéré de TVA au titre de la formation professionnelle continue Coût à titre indicatif. Des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction de votre éligibilité aux plans de financements de partenaires.

PROGRAMME DE LA FORMATION**BLOCS DE COMPETENCES**

Objectifs et contexte de la certification	L'objectif principal du Manager d'unité marchande est de gérer et développer efficacement une unité marchande spécifique au sein d'une entreprise, telle qu'un magasin, un point de vente, une boutique ou un département commercial. Le manager est responsable d'atteindre les objectifs de vente, de rentabilité et de satisfaction de la clientèle fixés par l'entreprise. Il doit également superviser une équipe de collaborateurs, les motiver et les guider pour assurer le bon fonctionnement de l'unité.
RNCP 32291BC01 Développer la dynamique commerciale de l'unité marchande dans un environnement omnicanal	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gérer l'approvisionnement de l'unité marchande. ✓ Piloter l'offre produits de l'unité marchande. ✓ Réaliser le merchandising de l'unité marchande. ✓ Développer les ventes de services et de produits de l'unité marchande en prenant en compte le parcours d'achat omnicanal
RNCP 32291 BC02 Optimiser la performance économique et la rentabilité financière de l'unité marchande	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etablir les prévisions économiques et financières de l'unité marchande. ✓ Analyser les résultats économiques, financiers et bâtir les plans d'actions pour atteindre les objectifs de l'unité marchande.
RNCP 32291 BC03 Manager l'équipe de l'unité marchande	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recruter et intégrer un collaborateur de l'unité marchande. ✓ Planifier et coordonner l'activité de l'équipe de l'unité marchande. ✓ Accompagner la performance individuelle. ✓ Animer l'équipe de l'unité marchande. ✓ Conduire et animer un projet de l'unité marchande. ✓ Compétences transversales de l'emploi : ✓ Mettre en œuvre les mesures de prévention, respecter et faire respecter les règles de sûreté, santé et sécurité au travail. ✓ Transmettre les consignes oralement et par écrit. ✓ Utiliser les outils numériques et les applicatifs de gestion de l'unité marchande. ✓ Réaliser une veille sur les produits et services en lien avec l'activité de l'unité marchande.

« Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond

Décret n°2016-954 du 11 juillet 2016 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi

Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation

Mis à jour Juin 2023
Par M. Youssef RIDAOU
Président